

Préavis n° 15/2026 – 4 septembre 2026

Demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule de la déchetterie des Gavardes

Séance de la commission

- | | |
|---|---|
| 🕒 | Jeudi 1 ^{er} octobre 2026 à 19h00 |
| 📍 | Salle des commissions de la Maison de commune |
| 👤 | Commission ad hoc |

Réf. : 41.05.01

I:\4-TRAVAUX-PUBLICS-ENVIRONNEMENT\41-TECHNIQUE\41.05-vehicules-materiel-outillage\41.05.01-Vehicules\Preavis\2026\Preavis_15-2026.docx



Table des matières

1. Preambule	3
2. Chariot élévateur	4
2.1 Véhicule actuel	4
2.2 Analyse et instruction	4
2.2.1 Besoins	4
2.2.2 Appel d'offres	4
2.3 Proposition de remplacement	5
2.3.1 Caractéristiques techniques	5
2.3.2 Balayeuse	6
2.4 Prix	7
3. Crédit	7
3.1 Montant du crédit	7
3.2 Amortissement	7
3.3 Charges d'exploitation	8
3.4 Financement	8
3.5 Commission des finances	8
4. Conclusions	8

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de solliciter un crédit de CHF 59'100.00 TTC pour le remplacement du chariot élévateur thermique Doosan de 2011 et sa balayeuse de 2015, utilisés à la déchetterie des Gavardes depuis 2014.

1. Préambule

Depuis l'ouverture de la déchetterie en 2014, le chariot élévateur thermique diesel est utilisé pour déplacer les bennes, les caisses box à déchets et les différentes palettes.

Ce véhicule dispose d'une balayeuse mécanique (accessoire), servie plusieurs fois par semaine, pour nettoyer et balayer la déchetterie.

Initialement, le véhicule avait été acquis en 2011 pour les besoins du service de la voirie ; dès 2014, le service de la voirie a utilisé le chargeur télescopique Weidemann 3006 de 2005 en lieu et place, lequel a été remplacé en 2020 par le chargeur télescopique Scheffer 6680 T (préavis n° 01/2019).

Le chariot élévateur actuel et sa balayeuse sont désormais anciens et présentent des marques importantes d'usure, nécessitant de successives réparations.

Ce constat nous a conduit à planifier leur remplacement.



2. Chariot élévateur

2.1 Véhicule actuel

- Le véhicule a été placé à la déchetterie en 2014, à son ouverture, avec 145 heures de service et en compte actuellement 3'000.
- La moyenne des frais d'entretien sur la période 2021-2025 s'est élevée à CHF 970.00/année.
- Dans son état actuel, une reprise intéressante nous est proposée.

2.2 Analyse et instruction

2.2.1 Besoins

Nous précisons que la déchetterie nécessite un véhicule pour soulever et déplacer les bennes, afin de nettoyer les boxes d'une part et les déplacer pour les décharger d'autre part.

L'élévateur sert aussi à transporter les caisses des divers déchets entre les locaux de collecte et de stockage, en attendant leur évacuation par camion.

2.2.2 Appel d'offres

- Des offres ont été sollicitées pour différentes variantes de véhicules, soit notamment :
 - Modèle électrique, STILL RCE 25 : batterie plomb ou lithium
 - Modèle diesel, STILL RCD 25 plus
 - Modèle diesel, HELI CPCD35
- Après analyse de nos besoins, le véhicule retenu pour notre activité à la déchetterie est le chariot élévateur électrique STILL RCE 25 avec batterie au lithium, sélectionné pour ses performances techniques et économiques.



2.3 Proposition de remplacement

2.3.1 Caractéristiques techniques

Origine

- Les chariots élévateurs STILL figurent parmi les solutions d'intralogistique les plus performantes du marché. La gamme complète comprend des modèles électriques adaptés aux espaces intérieurs étroits, ainsi que des motorisations thermiques robustes pour l'extérieur.
- Origine de la marque : STILL est une marque allemande, fondée en 1920 à Hambourg, où se trouve encore aujourd'hui son siège social mondial.
- Lieu de fabrication (RCE 25) : Ce modèle est fabriqué dans l'usine KION à Xiamen, en Chine. La série RCE fait partie de la « Classic Line » de STILL, qui regroupe des modèles d'entrée de gamme standardisés pour des applications simples à modérées. Les marques européennes sont toutes délocalisées en Chine pour des raisons de coûts.
- Modèles Premium : Les gammes supérieures (comme la série RX) restent principalement produites dans des usines européennes, notamment à Hambourg (Allemagne) ou à Châtelleraut (France).

Spécifications physiques et poids

En version standard, le STILL RCE 25 affiche un poids à vide de 3'212 kg (sans batterie). S'agissant d'un chariot électrique, le poids de la batterie de traction s'ajoute pour obtenir le poids total en ordre de marche :

- Poids à vide (appareil de base) : 3 212 kg
- Poids de la batterie lithium-ion (80V) : Environ 230 kg à 340 kg selon la capacité choisie (ex. : ~230 kg pour la configuration de base de 277 Ah). Ce système est nettement plus léger qu'une batterie plomb-acide équivalente.
- Poids d'une batterie Plomb-acide (pour comparaison) : Environ 990 kg à 1 470 kg.

Capacités, levage et utilisation

- Capacité de levage nominale : 2'500 kg (2.5 tonnes).
Cette masse de levage est idéale pour l'utilisation requise à la déchetterie et s'avère identique à celle du modèle Doosan actuel.
- Impact de la technologie lithium sur le levage :
 - Stabilité préservée : La réduction du poids de la batterie lithium est compensée par le châssis et un contrepoids structurel. Cela garantit que la capacité de levage de 2.5 tonnes reste inchangée par rapport au modèle plomb-acide.
 - Performance constante : Contrairement au plomb-acide, la batterie lithium maintient une tension constante. Le chariot conserve sa vitesse maximale de levage, même lorsque la batterie est presque déchargée.

Avantages et autonomie de la batterie lithium

Le choix d'une motorisation électrique dotée d'une batterie au lithium repose sur des arguments techniques majeurs :

- Durée de vie accrue : Jusqu'à 10 fois plus de cycles par rapport aux modèles au plomb.
- Poids optimisé : Une masse totale divisée par trois pour le pack batterie.
- Performance énergétique : Un rendement supérieur à 95%.
- Résistance thermique et physique : Acceptation des décharges profondes sans altération, ni dégradation des cellules.
- Gestion de l'autonomie :
 - Le constructeur annonce une autonomie de 3 à 3.5 heures pour le lithium, contre 4 à 6 heures pour le plomb-acide.
 - Cette autonomie plus faible n'est pas rédhibitoire pour notre structure : l'utilisation quotidienne prévue varie entre 30 minutes et 2 heures (atteignant les 2 heures complètes lors des jours de fermeture de la déchetterie).

Avantages économiques et évolution du marché

- Entretien : Les coûts de maintenance globale sont beaucoup moins élevés que sur un modèle thermique diesel équivalent.
- Evolution des prix : Il y a 10 ans, les chariots élévateurs de production chinoise coûtaient moitié moins cher. Depuis l'implantation et la délocalisation des grandes marques européennes en Chine, les standards de qualité et les tarifs sont devenus relativement équivalents sur le marché mondial.

Raccordement électrique

Un installateur électricien se chargera de l'installation d'une prise murale.

2.3.2

Balayeuse

Préambule

En ce qui concerne la balayeuse actuelle Rabaud, nous avons l'opportunité d'acquérir une balayeuse d'occasion ayant peu servi. Il s'agit d'une balayeuse de la marque ADLER, modèle K520.

Situation actuelle

- Matériel en place : Balayeuse Rabaud de 2015 amovible montée sur le chariot élévateur.
- Fréquence d'utilisation : Au moins 3 fois par semaine (15 à 20 minutes par session).
- Gain de temps : Le même travail prend 1.5 heure avec une petite machine.
- Problématique : La balayeuse Rabaud est usée, arrive en fin de vie et demande de trop fréquentes réparations. Aucun rachat ou reprise anticipée n'est prévu.

Opportunité de remplacement

- Modèle visé : Balayeuse d'occasion de la marque ADLER, modèle K520 (ayant peu servi).

Origine

- Entreprise : ADLER Arbeitsmaschinen.
- Fabrication : Allemagne (« Made in Germany »).
- Spécificité : Equipement professionnel pour véhicules porteurs (tracteurs, chargeurs, machines communales ou agricoles).

Caractéristiques de la gamme K520

- Conçue pour le nettoyage professionnel des cours, routes, voiries et chantiers.

2.4 Prix

Le prix du véhicule s'articule comme suit :

POSTE		MONTANT
Chariot élévateur STILL RCE 25	CHF	43'000.00
Batterie au lithium	CHF	5'000.00
Installation d'une prise murale	CHF	500.00
Balayeuse ADLER K520	CHF	10'600.00
TOTAL TTC	CHF	59'100.00

La reprise du véhicule actuel, évaluée à environ CHF 7'500.00 TTC, n'est pas déduite de la présente demande de crédit et sera portée en recette sur l'investissement.

3. Crédit

3.1 Montant du crédit

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 59'100.00 TTC pour l'acquisition du véhicule et de son accessoire décrits sous chiffre 2.3 ci-dessus.

3.2 Amortissement

Le Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom ; BLV 175.31.1) a été modifié le 29 novembre 2023, avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Dans ce contexte, l'article 1 alinéa 3 a été introduit, l'article 17 alinéa 1 a été modifié, les lettres a et b de l'article 17 alinéa 1 ont été abrogées, les alinéas 2, 3, 4 et 5 de l'article 17 ont été introduits et l'annexe 1 du RCCom a été introduite.

En substance, ces dispositions fixent de nouvelles durées d'amortissement des investissements obligatoirement amortissables en fonction de la catégorie d'immobilisations prévue à l'annexe 1.

Dès lors, l'amortissement proposé dans le présent préavis est fixé à 10 ans, en application du nouvel article 17 alinéa 1 RCCom et de son annexe 1.

3.3 Charges d'exploitation

Il n'y a pas de charges supplémentaires d'exploitation, hormis celles afférentes aux intérêts et à l'amortissement du crédit.

3.4 Financement

L'investissement sera financé dans un premier temps par les liquidités.

Néanmoins, nous sollicitons d'ores et déjà l'autorisation d'emprunter tout ou partie du crédit demandé, soit au maximum la somme de CHF 59'100.00 TTC.

3.5 Commission des finances

Le crédit étant inférieur à CHF 100'000.00, la Commission des finances n'est pas sollicitée.

4. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 15/2026 du 4 septembre 2026 ;
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 59'100.00 TTC (cinquante-neuf mille cent francs) pour le remplacement d'un véhicule de la déchetterie des Gavardes.
2. D'admettre le mode de financement proposé.
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.

Au nom de la Municipalité de Savigny
La Syndique

La Secrétaire

C. Weidmann Yenny

I. Schori

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 septembre 2026.

Délégué municipal : M. Christian Aeschlimann